



## Conseil économique et social

Distr.: Limitée  
27 avril 2013

Français  
Original: Anglais

---

### Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

#### Soixante-neuvième session

Bangkok, 25 avril-1<sup>er</sup> mai 2013

Point 3 c) de l'ordre du jour

**Examen des questions relatives à l'appareil  
subsidaire de la Commission, y compris les  
activités des institutions régionales: Transports**

### Projet de rapport

#### Transports

1. La Commission était saisie de cinq documents: Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour le développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique: transports (E/ESCAP/69/3); Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/69/4); Rapport du Comité des transports sur sa troisième session (E/ESCAP/8); Projet finalisé d'accord intergouvernemental sur les ports secs (E/ESCAP/69/8/Add/1); et Note verbale datée du 24 décembre 2012, adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par l'Ambassade de la République islamique d'Iran en Thaïlande (E/ESCAP/69/24).
2. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations: Bangladesh; Chine; Fédération de Russie; Inde; Japon; Malaisie; Pakistan; Papouasie-Nouvelle-Guinée; République de Corée; République démocratique populaire lao; Sri Lanka; Thaïlande; et Turquie.
3. La Commission a souligné le rôle important des transports pour promouvoir le développement économique et social inclusif et durable ainsi que la coopération et l'intégration régionales.
4. La Commission a exprimé son appui à l'accord intergouvernemental sur les ports secs. À cet égard, elle a noté que certains pays avaient entamé les procédures internes en vue de la signature de l'accord. Elle s'est félicitée par ailleurs de l'appui financier apporté par le Gouvernement russe au processus d'élaboration et de négociation de l'accord.
5. Le représentant de la Turquie a fait savoir que son pays envisageait de ne pas se considérer lié par les dispositions de l'article 13 relatives au règlement des différends sur l'interprétation ou l'application dudit accord.

6. La Commission a été informée que le développement des ports secs appuierait utilement les activités menées par le secrétariat pour développer les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique et faciliterait la réalisation de la vision d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré pour la région.

7. À cet égard, la Commission s'est félicitée de l'appui constant que les États membres accordaient aux activités menées par le secrétariat dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016), y compris le développement du réseau de la Route d'Asie, du réseau du Chemin de fer transasiatique et des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie. Elle a noté la demande qui avait été faite au secrétariat de relier les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique aux réseaux de transport de la région du Machrek arabe à la faveur d'une collaboration avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO).

8. La Commission a noté la demande faite par la délégation pakistanaise d'organiser un atelier régional au Pakistan sur le renforcement de la connectivité régionale pour les pays de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest.

9. La Commission a noté l'importance des activités menées par le secrétariat dans le domaine de l'amélioration de l'efficacité des transports, y compris en matière de réduction du coût du transport de transit et du franchissement des frontières, de simplification des formalités techniques, et d'élimination des goulets d'étranglement et des obstacles non physiques rencontrés le long des couloirs de transport internationaux.

10. La Commission a reconnu que le réseau régional d'experts juridiques et techniques sur la facilitation des transports, qui était en cours de constitution avec le l'appui financier du Gouvernement russe, pourrait contribuer dans une large mesure à la facilitation du transport transfrontalier et de transit.

11. La Commission a noté les progrès qui avaient été accomplis dans l'élaboration d'un accord sur la facilitation du transport routier international par les gouvernements des États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération; cet accord devrait être signé dans un proche avenir.

12. La Commission a pris note des efforts déployés par certains États membres de la CESAP pour fournir aux pays sans littoral un accès aux ports maritimes, par des accords de transit bilatéraux et multilatéraux et la coopération entre les pays pour la connectivité.

13. Dans le contexte de l'examen final du Programme d'action d'Almaty: Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit, la Commission a noté la suggestion d'une délégation tendant à définir des paramètres pour renforcer la coopération régionale afin d'intégrer les pays sans littoral à l'économie mondiale. À cet égard, la Commission s'est félicitée de l'aide apportée par le secrétariat à l'organisation de l'examen final régional du Programme d'action d'Almaty, qui s'était tenu à Vientiane en mars 2013. Le Consensus de Vientiane qui a résulté de la réunion devrait fournir d'importantes directives pour le développement d'un transport unifié dans les pays sans littoral.

14. La Commission a été informée des grands projets d'investissement qui étaient envisagés pour améliorer les infrastructures de transport dans la région, tels qu'en Inde dans le cadre du douzième plan quinquennal de ce pays; en Papouasie-Nouvelle-Guinée avec la construction de plusieurs autoroutes permettant d'améliorer l'accès à la population rurale; à Sri Lanka où toutes les régions du pays étaient en train d'être reliées et en Thaïlande avec la construction d'un certain nombre de lignes de train à grande vitesse et la création des conditions d'un transfert modal vers le rail.

15. Compte tenu des besoins d'investissements infrastructurels de la région, la Commission a noté l'importance d'attirer les investissements privés et de financer le développement du secteur des transports, y compris par le biais de partenariats public-privé.

16. La Commission a pris note des progrès qui ont été faits dans le cadre de la résolution 64/4 de la Commission relative à l'application de la Déclaration de Séoul sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique.

17. Plusieurs délégués ont informé la Commission des projets de partenariat public-privé récents et futurs en matière d'infrastructures de transport, ainsi que des mesures prises pour renforcer l'appui institutionnel à de tels projets et créer des mécanismes de financement du déficit de viabilité. À cet égard, la Commission a noté avec intérêt les offres faites par les Gouvernements indien, malaisien et de la République de Corée de partager leur savoir et expérience de l'établissement de partenariats public-privé et a demandé au secrétariat de continuer à appuyer les activités dans les domaines qui nécessitaient une coopération régionale, tels que la normalisation des contrats, des processus et des procédures.

18. La Commission s'est aussi félicitée du succès de la Réunion d'experts de haut niveau sur les partenariats public-privé en matière d'infrastructures pour le développement durable et de la troisième Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur les partenariats public-privé pour le développement infrastructurel, qui s'étaient tenues à Téhéran en novembre 2012. La Commission a estimé que les dispositions contenues dans la Déclaration de Téhéran sur les partenariats public-privé pour le développement infrastructurel orienteraient les activités futures du secrétariat en matière de partenariats public-privé. Le Gouvernement iranien a remercié le secrétariat pour la coopération et l'appui technique qu'il avait fournis dans le cadre de l'organisation de ces événements, et a formé l'espoir que la promotion des partenariats public-privé pourrait se poursuivre grâce à l'organisation de la prochaine conférence ministérielle Asie-Pacifique sur les projets de partenariats public-privé.

19. Plusieurs délégations ont pris note de l'assistance technique, de l'appui et de la coopération dont leur pays avait bénéficié de la part du secrétariat pour le développement de leurs infrastructures de transport, et notamment les études de faisabilité concernant des tronçons de la Route d'Asie et les ateliers de formation en matière de renforcement des capacités sur les partenariats public-privé pour le développement infrastructurel, les études d'investissement et l'élaboration des propositions de projet, ainsi que les activités relatives à la logistique et au transport multimodal. Les activités entreprises par le secrétariat avaient facilité le financement des projets par les banques de développement et les organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux.

20. Notant que le transport était au cœur du développement durable, la Commission s'est félicitée des activités constamment menées par le secrétariat pour promouvoir une stratégie de transport durable qui renforcerait l'efficacité en matière d'échanges et de mobilité.

21. La Commission a noté le projet du secrétariat visant à entreprendre une étude sur les meilleures pratiques dans le domaine du développement durable des transports et à organiser un séminaire conjoint avec l'Institut coréen des transports et l'Institut maritime coréen, avec le soutien financier du Gouvernement de la République de Corée.

22. Reconnaisant l'importance de la sécurité routière, la Commission s'est félicitée des activités menées par le secrétariat pour aider les pays membres à établir leurs stratégies et plans d'action nationaux en matière de sécurité routière et à suivre les progrès accomplis en matière de sécurité routière conformément au Plan mondial pour la Décennie d'action pour la sécurité routière (2011-2020). La délégation indienne a présenté les efforts entrepris par son pays pour sensibiliser davantage les usagers de la route à la sécurité ainsi que diverses autres mesures auxquelles ce même pays avait recours afin de réduire le nombre des accidents de la route et des décès imputables à ces accidents.

23. La Commission a reconnu que la qualité des infrastructures et l'efficacité des liaisons de transport étaient essentielles pour le développement et la réduction de la pauvreté, et qu'elles contribuaient à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a noté en particulier qu'une bonne accessibilité favorisait la prestation des services sociaux publics aux populations rurales et permettait aux économies de subsistance des villages de se spécialiser davantage dans le domaine des biens et services grâce à un accès élargi aux marchés.

24. La Commission a approuvé d'une manière générale le rapport du Comité des transports à sa troisième session (E/ESCAP/69/8).

25. La Comité a noté que la deuxième session du Forum des ministres asiatiques des transports se tiendrait à Bangkok du 4 au 8 novembre 2013, et a décidé qu'une cérémonie de signature de l'accord intergouvernemental sur les ports secs serait organisée durant le Forum.